



Droit de passage. porte donnant sur une allée

Par **cadou**, le **28/01/2009** à **17:16**

Mon voisin me demande l'autorisation de faire une porte dans le mur qui longe l'allée de notre copropriété (constituée de 4 maisons en bande), car l'architecte n'a pas prévue d'accès sur la rue.

Cette porte lui permettrait, en passant par notre allée, de transporter les déchets végétaux sans passer par son salon. Le mur lui appartient.

Deux autres copropriétaires ont déjà donné leur accord.

En lui accordant ce droit de passage, à quoi s'engage t-on sur le plan juridique ?

Merci

Cadou

Par **Tisuisse**, le **28/01/2009** à **19:04**

Bonjour,

Un bonjour en arrivant fat toujours plaisir.

A mon avis, je ne pense pas que ce soit une bonne idée de donner cette autorisation, vous allez au-devant de difficultés futures. Accepera-t-il de participer à l'entretien de cette allée ? peut-être ! mais s'il vient à vendre, son successeur, probablement pas. Par contre, vous pouvez toujours, au coup par coup, l'autoriser à passer ses déchets par dessus le mur pour, ensuite, les évacuer et nettoyer l'allée. Donc, surtout pas de porte à percer car cela va créer un véritable droit de passage quasi définitif pour tout et n'importe quoi.